

**Groupe de Travail GT7d
Environnement**

Agen, le 1^{er} février 2011

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite au groupe de travail de novembre 2011. Elle a pour objectif de présenter les hypothèses de tracé qui seront intégrées dans l'analyse comparative, de détailler les évolutions concernant ces hypothèses de tracé et de présenter la méthodologie de comparaison retenue.

Un mail de téléchargement des documents a été envoyé à l'ensemble des participants préalablement à la réunion. Un CD contenant l'ensemble des informations présentées au cours de ce GT est distribué aux participants.

L'objectif de la réunion est :

- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les hypothèses des tracés retenues pour l'analyse comparative
- de recueillir les avis et contributions sur la méthodologie de l'analyse comparative.

L'ordre du jour est le suivant :

- Hypothèses de tracé soumises à la comparaison après avis des commissions consultatives :
 - Focus sur les nouvelles hypothèses ou adaptations d'hypothèses,
 - Principes de la méthode de comparaison des hypothèses,
 - Echanges et contributions sur la perception de chaque hypothèse de tracé, au regard des enjeux écologiques,
- Présentation du programme des études spécifiques faune et flore en 2011, des études complémentaires et du volet paysage,
- Information sur la seconde consultation du public,
- Rappel du planning prévisionnel du GPSO.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 14h

Heure de fin de la réunion : 16h30

• **Présentation des hypothèses de tracé :**

Dans un premier temps, RFF présente les modifications apportées aux hypothèses de tracé présentées en novembre 2011. Plusieurs secteurs géographiques sont concernés.

Secteur Lerm-et-Musset / Saint-Martin-Curton (160) : Les hypothèses 161, 162 et 163 sont portées à la comparaison. Suite à la présentation des HT à la concertation en novembre 2010, une HT de tracé supplémentaire a été étudiée : l'hypothèse 163, elle a pour objectif de limiter les incidences sur les bâtis en bordure du fuseau sur les communes de Lerm-et-Musset et de Marions.

Secteur Pindères – Fargues-sur-Ourbise (170) : Les hypothèses 171, 172, 173 et 174 sont portées à la comparaison. L'HT 174 a été étudiée suite à une demande de la concertation pour s'éloigner le plus possible du hameau de Menjoué sur la commune de Pompogne.

Secteur Fargues-sur-Ourbise - Bruch (180) : Les hypothèses 181, 182, 183 et 184 seront portées à la comparaison.

L'HT 184 a été étudiée suite à une demande de la concertation. Cette hypothèse a pour objectif de passer au sud du carrefour du Placiot, puis d'éviter la zone sensible dotée d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), et enfin de limiter les incidences sur les bâtis à proximité de la bordure sud du fuseau à Xaintrailles.

Secteur de Roquefort (210) : Les HT 211, 212 et 213 seront portées à la comparaison.

Pour les hypothèses 212 et 213, le passage sous l'autoroute A62 sera étudié comme une variante.

Secteur de Layrac (220) : Les HT 221, 222, 223, 225, 226 seront portées à la comparaison. La liaison (225) a été étudiée suite à une demande de la concertation afin de proposer un tracé médian qui s'éloignerait de Caudecoste. Elle remplace l'hypothèse HT 224.

L'HT 226 (tunnel sud Garonne – médian Caudecoste) a été ajoutée afin de proposer une solution qui limiterait l'impact sur le franchissement du coteau de la Garonne.

Pour toutes les hypothèses, le passage à Estillac entre le champ de tir et l'aéroport sera étudié comme une variante.

- **Présentation de la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracé :**

Les grands principes fondant la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracé proposée par RFF sont présentés.

- **Présentation des résultats du cycle de prospection 2010 des études faune-flore et du programme de prospection 2011,**
- **Présentation du volet paysage des études,** à partir des unités paysagères et des séquences paysagères identifiées sur le territoire suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble du fuseau de 1.000 mètres élargi à une bande de 500 mètres de part et d'autre.

3- Relevé des échanges et des contributions

Fédération de pêche 47 : indique que tout le fuseau concerne un secteur très intéressant du point de vue écologique de l'Avance. Le DOCOB est en cours de finalisation. Le franchissement devra se faire par un ouvrage préservant au maximum les berges et des dispositions particulières devront être prises en phase travaux afin limiter les impacts durant le chantier.

La fédération indique que l'ONF a également participé aux investigations floristiques et faunistiques.

Fédération de chasse : indique que dans les secteurs 160 et 170 (Lerm-et-Musset, Fargues-sur-Ourbise) les hypothèses de tracés semblent les moins défavorables en terme de dégradation / fragmentation des milieux.

Fédérations de pêche : indique que le double franchissement de la Garonne lui semble l'hypothèse la plus favorable car l'hypothèse au sud impacte une héronnière. Une vigilance doit cependant être portée quant à l'implantation de pile dans le lit mineur de la Garonne.

Conseil Economique, Social et Environnemental : s'interroge sur la distance entre les tracés étudiés au niveau du franchissement de la Baïse et le château de Trenquélion.

Le tracé le plus au sud du fuseau s'inscrit en limite du périmètre de protection de 500 m du château. Le tracé nord est à environ 800 m du château. Une étude particulière d'insertion architecturale et paysagère sera réalisée afin de concevoir l'ouvrage de franchissement de la Baïse.

Fédération de pêche (suite à la présentation du programme d'investigations écologiques 2011) indique qu'elle souhaiterait être intégrée au groupe de travail avec l'ONEMA sur le dimensionnement des ouvrages de franchissement et la définition des investigations complémentaires « faune aquatique » en 2011.

RFF prend note de la demande et propose qu'un représentant des fédérations de pêche participe à ce groupe de travail.

ONEMA : souhaite savoir s'il pourra disposer des résultats des investigations écologiques.

RFF rappelle que les données issues des investigations écologiques peuvent être mises à disposition des partenaires, dans la cadre de conventions d'échanges et précise que ces données sont en cours de transmission pour l'ONEMA.

4- Synthèse de la réunion

En conclusion de la réunion, RFF précise le planning et les prochaines étapes des études.

Les éventuelles contributions des participants sur la comparaison des HT sont attendues avant fin février 2011.